

CERTIFICAT D'EXAMEN DE TYPE

N° LNE-30982 rév. 0 du 25 mars 2016

- Délivré par** : Laboratoire national de métrologie et d'essais
- En application** : Décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié, arrêté du 31 décembre 2001 et décret n° 78-363 du 13 mars 1978 modifié, arrêté du 21 août 1980, arrêté du 17 février 1988 et arrêté du 13 février 2009.
- Délivré à** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - 30 impasse du nid - ZA du Verdalaï
FRANCE - 13790 - PEYNIER
- Fabricant** : AUTOMATISMES ET TECHNIQUES AVANCEES SA - 30 impasse du nid - ZA du Verdalaï - FRA -
13790 - PEYNIER
- Concernant** : Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS.
- Caractéristiques** : Les caractéristiques du dispositif sont présentées en annexe du présent certificat.

Valable jusqu'au : 24 mars 2026

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 4 page(s). Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire national de métrologie et d'essais sous la référence de dossier DCF/22/P144555-1

Etabli le 25 mars 2016

Pour le Directeur Général

Thomas LOMMATZSCH
Responsable du Pôle Certification
Instrumentation

Laboratoire national de métrologie et d'essais

Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 0

Historique

Numéro	Date	Révision	Objet
LNE-30982	25 Mars 2016	0	Initial

Description

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est disponible en version 3 tarifs et 4 tarifs.

Version 4 tarifs



Les dimensions du dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS sont :

- Largeur : 320 mm ;
- Hauteur : 125 mm ;
- Profondeur : 300 mm.

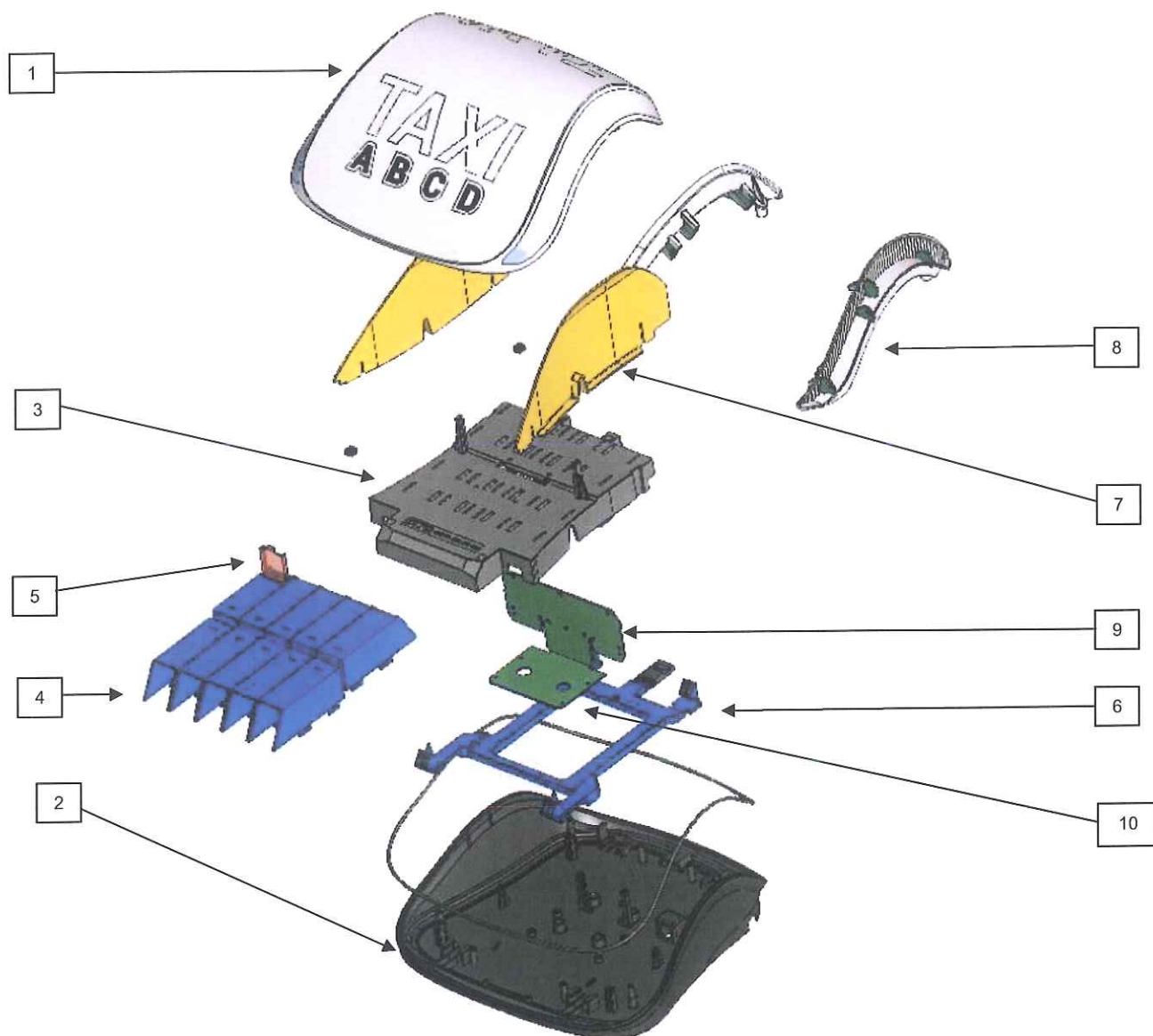
Il est connecté au taximètre de deux manières possibles :

- En version fixe, avec un câble à gaine blindée,
- En version amovible, avec un câble souple sécurisé électroniquement.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 0

Caractéristiques

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est constitué comme suit :



1. Globe
2. Embase
3. Cache circuit
4. Conduit de lumière
5. Lentille
6. Tirette
7. Déflecteur
8. Support voyants verts et rouges
9. Carte tarifaire
10. Carte de pilotage

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 0

Interfaces et compatibilités

La liste exhaustive des taximètres compatibles avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est communiquée par le fabricant ATA.

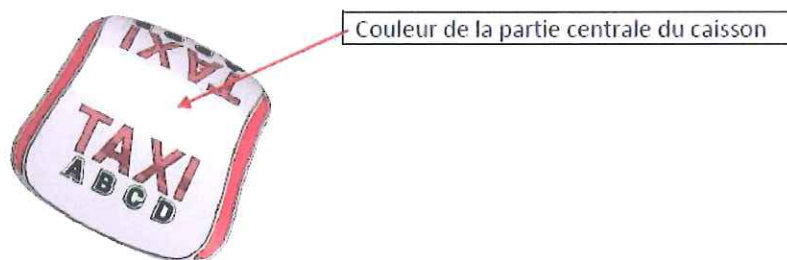
Pour certains taximètres, un boîtier de raccordement spécifique est monté pour assurer la compatibilité avec le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS.

Conditions particulières de fabrication

Les couleurs de globes (toutes nuances confondues) peuvent être les suivantes :

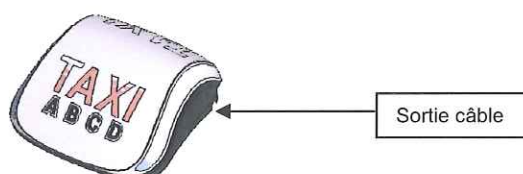
- Blanc
- Jaune
- Orange
- Bleu
- Vert
- Noir
- Violet
- Rouge.

La zone du globe susceptible d'être d'une couleur autre que blanche en fonction des autorisations locales se limite strictement à celle qui est indiquée par le dessin ci-dessous :



Conditions particulières d'installation

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS doit être positionné à l'avant du véhicule porteur, perpendiculairement au sens de la marche de ce dernier. Le câble d'alimentation doit sortir de l'arrière du répéteur lumineux de tarifs et longer la carrosserie côté conducteur.



En version amovible, le répéteur peut être ôté du véhicule, lorsque celui-ci n'est pas utilisé comme taxi. Il est alors déconnecté au niveau du connecteur débrochable placé dans le compartiment moteur.

Le dispositif répéteur lumineux de tarifs pour taxis type AIR JAWS est fixé sur le toit du véhicule par un patin magnétique.

Pour les toits non métalliques (notamment toits panoramiques vitrés), l'addition d'une plaque métal collée sur la vitre peut être envisagée.

En cas de présence de barres de toit longitudinales, la visibilité des indications du répéteur doit être préservée et peut nécessiter l'installation d'un système de surélévation adapté.

Annexe au certificat d'examen de type n° LNE-30982 révision 0

Conditions particulières d'utilisation

Le remplacement des sources lumineuses peut être effectué par le chauffeur ou l'exploitant sans bris du scellement installateur.

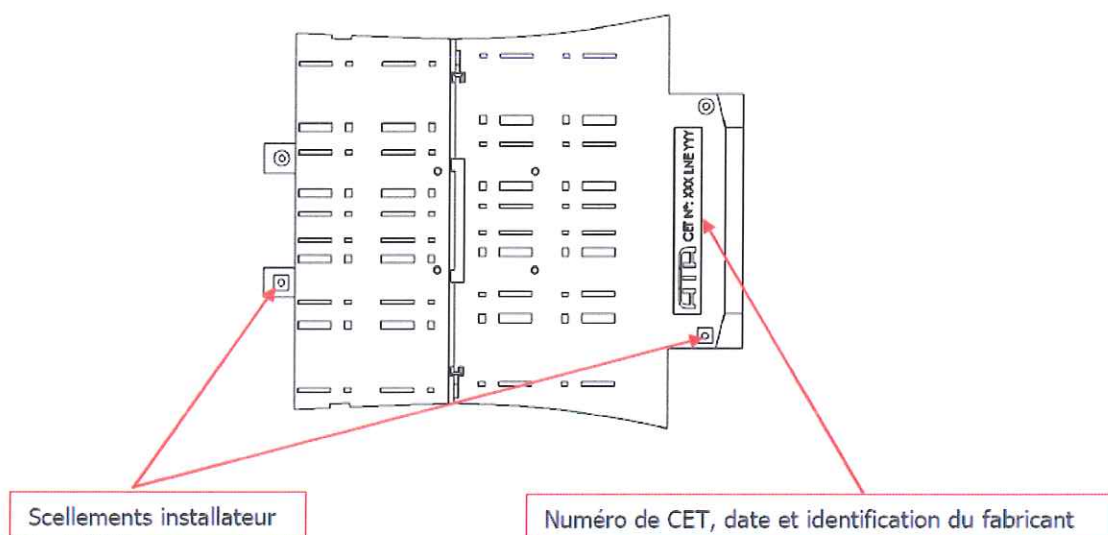
Sécurisation et scellements

La carte tarifaire est logée sur la carte de pilotage par l'intermédiaire d'un connecteur inaccessible, situé sur la carte de pilotage. Le remplacement d'une source lumineuse s'effectue par simple remplacement de la carte tarifaire.

L'accès à la connectique est protégé par le scellement du cache circuit.

La sécurisation logicielle est réalisée par la carte de pilotage qui est positionnée par l'installateur sous le cache protégé par un scellement mécanique portant la marque de l'installateur.

Le déclenchement de la sécurité est provoqué par l'absence d'un ou plusieurs sources lumineuses et dans ce cas, l'anomalie est signalée au taximètre afin que celui-ci ne permette pas le passage de la position « libre » à la position « occupé ».



Marquages et inscriptions

Le numéro et la date du présent certificat et l'identification du fabricant sont inscrites sur le cache circuit.

Le scellement se fait par l'apposition d'un plomb plastique portant la marque de l'installateur sur les 2 emplacements prévus à cet effet.